

L'hon. M. Pickersgill: Certes, ce n'est pas là une question de Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Walker: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai exposé mon point. J'ai une profonde affection pour mon ami d'en face...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Je pense que le député devrait manifester son affection en permettant au député de Kootenay-Ouest de terminer son discours.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, vous vous portez souvent à notre rescousse avec des paroles de sagesse. Je dirai maintenant un mot, non sans appuyer mes paroles sur une réalité concrète, d'un mémoire présenté au ministre du Revenu national par le Conseil des syndicats de radio-télévision (Congrès du travail du Canada) qui représente, sauf erreur, quelque 30,000 employés directement rattachés ou occupés à la radiodiffusion et à la télévision. Je ne lirai pas tout le mémoire, mais un alinéa qui, ce me semble, traduit bien clairement certaines attitudes qu'appuie notre parti. Voici ce que je lis à la page 2 du mémoire:

Car nous constatons que le rapport maintient la valeur des programmes fondamentaux de notre régime national de radio-télévision tels que des Canadiens réfléchis de tous les partis et de toutes les classes sociales les ont mis au point et défendus depuis toujours. Et nous sommes d'avis qu'un nouveau gouvernement, qui possède effectivement un mandat très vaste en vue d'assurer le progrès du Canada, ne manquera pas de voir qu'il est sage de maintenir et renforcer cet unique réseau, afin d'assurer, dans le sens le plus vaste que peut revêtir cette expression, une grande expansion de l'unité nationale, de la compréhension et de la culture.

Nous savons que la radiodiffusion est un domaine complexe et qu'on s'est délibérément servi de cette complexité pour induire en erreur les personnes de bonne foi. Même sans parler de la voix aiguë d'un petit groupe de pression jouissant d'une bonne publicité, il ne serait pas surprenant que bien des membres de la nouvelle législature soient induits en erreur par une connaissance superficielle des faits apparents. Chaque Canadien n'a pas le privilège de faire partie d'une commission royale sur la radiodiffusion. Mais trois commissions royales et treize comités parlementaires ont examiné les faits à fond au cours des ans. Leurs conclusions en ce qui concerne les éléments fondamentaux de la radiodiffusion canadienne ont été essentiellement les mêmes.

J'ai remarqué avec intérêt qu'ils ont relevé ce point car tous ceux qui liront les rapports des comités et des commissions royales constateront qu'il est clairement démontré.

La dernière commission royale relate que 245 organisations représentant quelque six millions de Canadiens lui ont adressé des mémoires. Leurs vues étaient virtuellement unanimes et sont indiquées avec précision dans le rapport.

[M. Walker.]

Ce mémoire est bien rédigé et nous y avons trouvé avec grand intérêt les vues des personnes directement engagées dans l'industrie. Je pense que je dois poursuivre. Je vois que l'honorable député de Rosedale s'agit de nouveau. Nous estimons, nous de la CCF, que Radio-Canada joue, pour ainsi dire, le rôle d'une digue culturelle contre le monopole des États-Unis sur les ondes du Canada. C'est, à nos yeux, une grande force qui favorise la bonne entente et l'avènement d'un véritable esprit canadien.

Avant de terminer, je veux faire une observation ou deux sur les stations privées, même au déplaisir de l'honorable député de Rosedale. Un grand nombre de stations privées ont rendu d'excellents services à la collectivité mais il est très intéressant de constater qu'il y a de très grandes différences entre les services rendus par ces stations. Dans telle collectivité une station privée donnera beaucoup de temps gratuit aux affaires de la collectivité, relayera les principales nouvelles et un bon nombre des émissions de Radio-Canada. Ailleurs, surtout dans les petites villes, nous sommes d'avis que les stations privées sont loin de faire tout leur devoir.

Comme l'a dit le chef de l'opposition le domaine de la radio et de la télévision est très lucratif. C'est une mine d'or, parce que les droits ne peuvent être accordés qu'à un nombre restreint de sociétés ou de particuliers. A maintes reprises des membres de notre groupe et moi-même avons remarqué que les stations privées, tout en étant d'enthousiastes protagonistes de la libre entreprise au sens le plus pur et même mythique, s'opposent avec vigueur à la concurrence lorsqu'il est question qu'une autre station privée obtienne un permis dans une ville en particulier. J'espère que Radio-Canada et les autorités qui dirigeront Radio-Canada à l'avenir surveilleront de plus près cette question.

Je pense aussi que les stations privées devraient être obligées de relayer un minimum des émissions de Radio-Canada, c'est-à-dire, assurer un minimum du service des nouvelles de Radio-Canada, ainsi qu'un minimum précis d'émissions destinées à la collectivité. Je sais, comme bien d'autres députés, j'en suis sûr, ce qui se passe dans le cas de bien des stations privées. Je parle en particulier de celles de la Colombie-Britannique, parce que j'entends rarement les nouvelles ici. Étant trop occupé à la Chambre, à mon bureau et ailleurs à Ottawa, j'ai peu de temps pour écouter les nouvelles. J'entends donc rarement les nouvelles ici, mais en Colombie-Britannique nous entendons souvent les nouvelles de Radio-Canada à huit heures, puis nous avons les nouvelles du *Mulligan's Paint Shop* à midi, les nouvelles des Articles de